

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2008

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1- Syndicat à Vocations Multiples (SIVOM)	
Titulaires	Suppléants
PETIT-JEAN GENAZ GILLES TISSOT YVES	LAOUST LAURENT ROGER ALAIN

2- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Moyenne Vallée de l'Arve (SITOM)	
Titulaires	Suppléants
CANEPA JACKY DELEMONTX GERARD PERRIN GILBERT	PETIT-JEAN GENAZ GILLES PANGALOS STEPHANE BEGHEIN PHILIPPE

3 - Syndicat Intercommunal étude réalisation et gestion de la Station d'Épuration (SISE)	
Titulaires	Suppléants
CANEPA JACQUES TISSOT YVES DUBY MICHEL	PETIT-JEAN GENAZ GILLES

4 - Syndicat Intercommunal du Grand Massif (SIEAGM)	
Titulaires	Suppléants
CANEPA JACKY DEVILLAZ ERIC	BEGHEIN PHILIPPE PERRIN GILBERT

5 - Syndicat Intercommunal de l'Arve et de ses abords (SM3A)	
Titulaires	Suppléants
TISSOT YVES	ROGER ALAIN

6 - Syndicat intercommunal la Biaillère	
Titulaires	Suppléants

BUTTOUDIN FRANÇOIS BERGUERAND GILLES	DELEMONTEX GERARD ROGER ALAIN
---	----------------------------------

7 - Syndicat Intercommunal du « Lac Vert »	
Titulaires	Suppléants
PETIT-JEAN GENAZ GILLES BERGUERAND GILLES	DELEMONTEX GERARD ALA FRANÇOISE

SYNDICATS MIXTES

8 - Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74)	
Titulaires	Suppléants
CANEPA JACKY PASCAL JEAN-PAUL BENA JEAN-PIERRE	BERGUERAND GILLES

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS

9 - Conseil d'Administration de l'hôpital de Sallanches et des hôpitaux du Mont-Blanc	
Représentant	
PANGALOS STEPHANE	BOCH DENISE

10 - Conseil d'Etablissement du Lycée du Mont-Blanc	
Représentants	
PETIT-JEAN GENAZ GILLES COLLIQUET MICHEL BERLIOUX ANNE-MARIE	

11 - Conseil d'Etablissement du Collège de Varens	
Représentants	
PEREIRA KARINE BROCHAIN MARTHE PETITJEAN NOELLE	

ASSOCIATIONS

12 - Office du Tourisme	
Représentants	
MARCHAL MARTINE	

TOBE ANNE ALA FRANÇOISE DEVILLAZ ERIC	
---	--

13 - Office Municipal des Sports	
Représentants	
BEGHEIN PHILIPPE PERROUD MARTINE ALA FRANÇOISE	

14 - Comité de gestion de l'Ecole de Musique	
Représentants	
COLLIQUET MICHEL DELEMONTEIX GERARD BERLIOUX ANNE-MARIE	

15 - Comité de Gestion de la Bibliothèque Municipale	
Représentants	
TOBE ANNE BROCHAIN MARTHE PEREIRA SUSANE BERLIOUX ANNE-MARIE	

16 - Comité de Jumelage Passy Pfullingen	
Représentants	
COLLIQUET MICHEL KOLLIBAY MARIE-ODILE PERRIN GILBERT	

17 - Comité de Gestion de la Réserve Naturelle	
Représentants	
BERGUERAND GILLES DELEMONTEIX GERARD PANGALOS STEPHANE TISSOT YVES TOBE ANNE BUTTOUDIN FRANÇOIS DEVILLAZ ERIC BOSSON HERVÉ SALER MYRIAM ROGER ALAIN	

18 - Association des communes forestières de Haute-Savoie	
Titulaire	
BUTTOUDIN FRANÇOIS	

--	--

19/ Représentation de la collectivité au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Champs des Cimes »

Le conseil municipal approuve la désignation de Monsieur Gilles PETIT-JEAN GENAZ et Madame Martine MARCHAL (suppléante) pour représenter la Commune de Passy au sein de l'assemblée des sociétaires de la SCIC SA « Champ des Cimes »,

20/ Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS

Approbation du conseil municipal pour fixer à 7 le nombre des membres élus en son sein au Conseil d'Administration du CCAS.

21/ Election des membres du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Marthe BROCHAIN
- Mme Martine MARCHAL
- Mme Gisèle BERGER
- Mme Nadine CANTELE
- Mme Martine PERROUD
- Mme Noelle PETITJEAN
- Mme Myriam SALER

22/ Institution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de Délégation de Service Public (DSP)

Composition de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

	Titulaires (nom, prénom)	Suppléants (nom, prénom)
1	Jean-Paul PASCAL	Martine PERROUD
2	Gérard DELEMONTEX	Denise BOCH
3	Jacques CANEPA	Gilles BERGUERAND
4	Gilbert PERRIN	Jean-Pierre BENA
5	Alain ROGER	Michel DUBY

23/ Création de comités consultatifs

Le conseil municipal approuve la constitution de comités consultatifs concernant les commissions suivantes.

- Plan et expansion / PLU
- Urbanisme
- Industrie – Développement économique – Transports
- Environnement – Développement durable
- Communication – Fêtes et manifestations
- Affaires culturelles
- Affaires sociales – Petite Enfance – Santé
- Travaux
- Education Jeunesse
- Sports
- Tourisme – Equipements touristiques
- Agriculture et Forêts

24/ Création et composition de commissions municipales

Approbation de la création des commissions municipales ci-après, ainsi que de leur composition. *Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.*

	PLAN et EXPANSION / PLU
Vice président	Jacky CANEPA
Membres	François BUTTOUDIN - Anne TOBE – Laurent LAOUST Yves TISSOT <i>Alain ROGER – Gilbert PERRIN</i>

	URBANISME
Vice président	Stéphane PANGALOS
Membres	Marie-Odile KOLLIBAY – Martine PERROUD – Martine MARCHAL – Anne TOBE – Gérard DELEMONTEx – Gilles BERGUERAND Jacky CANEPA <i>Alain ROGER – Gilbert PERRIN- Bruno TERLIER</i>

	INDUSTRIE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TRANSPORTS
Vice président	Stéphane PANGALOS
Membres	Marie-Odile KOLLIBAY – Yves TISSOT – Jacques CANEPA Gérard DELEMONTEx <i>Gilbert PERRIN – Hervé BOSSON – Michel DUBY</i>

	FINANCES / SUBVENTIONS
Vice président	Michel COLLIQUET
Membres	Martine PERROUD – Martine MARCHAL – Gisèle BERGER Philippe BEGHEIN – Yves TISSOT – Anne TOBE – Denise BOCH Gérard DELEMONTEx <i>Michel DUBY – Anne-Marie BERLIOUX – Alain ROGER Hervé BOSSON</i>

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE	
Vice président	Yves TISSOT
Membres	Anne TOBE – Gilles BERGUERAND – Jacques CANEPA J.Paul PASCAL - Gisèle BERGER <i>Hervé BOSSON – Jean-Pierre BENA – Myriam SALER</i>

COMMUNICATION – FETES et MANIFESTATIONS	
Vice présidente	Martine PERROUD
Membres	Patricia ASTORI – Karine PEREIRA – Anne TOBE <i>Françoise ALA – Anne-Marie BERLIOUX</i>

PERSONNEL	
Vice présidente	Martine PERROUD
Membres	Denise BOCH – Gisèle BERGER – Michel COLLIQUET Susane PEREIRA - Gérard DELEMONTEX <i>Françoise ALA – Anne-Marie BERLIOUX</i>

AFFAIRES CULTURELLES	
Vice présidente	Anne TOBE
Membres	Nadine CANTELE – Martine PERROUD – Patricia ASTORI <i>Anne-Marie BERLIOUX – Myriam SALER</i>

AFFAIRES SOCIALES – PETITE ENFANCE – SANTE	
Vice présidente	Marthe BROCHAIN
Membres	Laurent LAOUST – Susane PEREIRA – Yves TISSOT Nadine CANTELE - Karine PEREIRA – Patricia ASTORI <i>Noëlle PETITJEAN – Gilbert PERRIN – Alain ROGER</i>

TRAVAUX	
Vice président	Jacky CANEPA
Membres	Gilles BERGUERAND – Gérard DELEMONTEX – Jean-Paul PASCAL Yves TISSOT – Philippe BEGHEIN – Stéphane PANGALOS <i>Alain ROGER – Jean-Pierre BENA – Noëlle PETIJEAN</i>

CIMETIERES	
Vice présidente	Martine PERROUD <i>Françoise ALA</i>

EDUCATION JEUNESSE	
Vice présidente	Nadine CANTELE
Membres	Karine PEREIRA – Susane PEREIRA – Laurent LAOUST <i>Gilbert PERRIN – Anne-Marie BERLIOUX</i>

SPORTS	
---------------	--

Vice président	Philippe BEGHEIN
Membres	Eric DEVILLAZ – Gilles BERGUERAND – Laurent LAOUST Jean Paul PASCAL <i>Alain ROGER – Françoise ALA – Bruno TERLIER</i>

	TOURISME – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
Vice présidente	Martine MARCHAL
Membres	Patricia ASTORI – Anne TOBE – Martine PERROUD Eric DEVILLAZ – Gérard DELEMONTEX – Philippe BEGHEIN Jean- Paul PASCAL - Gisèle BERGER <i>Françoise ALA – Gilbert PERRIN –Hervé BOSSON – Michel DUBY</i>

	AGRICULTURE et FORÊTS
Vice président	François BUTTOUDIN
Membres	Eric DEVILLAZ – Gilles BERGUERAND <i>Hervé BOSSON</i>

25/ Délégations du conseil municipal données à Monsieur le Maire

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour les domaines énumérés ci-dessous :

1 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 - de fixer, dans les limites de 1.600 € les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une matière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3 - de procéder, dans la limite fixée de 8.000.000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées à l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2251-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (206 000 euros depuis le 1^{er} janvier 2008) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

5 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;

6 - de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20.000 €;

11 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12 - de fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines) et des crédits budgétaires prévus à cette fin, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ; en vue de la réalisation des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 et pour un montant maximum de 500.000 €;

16 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, chaque fois que cela s'avère nécessaire notamment dans les domaines suivants :

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation du sol,
- élaboration des documents d'urbanisme,
- pouvoir de police, voirie,
- contrats de droit public (marché de travaux publics, concession, affermage, délégations de service public),
- contrats de droit privé (baux, matériels, fournitures, prestations de service),
- administration du personnel (de droit public ou privé),
- propriétaire (biens du domaine public ou privé)
- organisation des foires, halles et marchés
- planification et aménagement du territoire,
- enseignement public, restaurants scolaires et transports scolaires,
- action sociale et santé, action culturelle et environnement,
- recouvrement des créances communales,
- fonctionnement des services publics communaux (eau assainissement, sports, station de ski, base de loisirs).

17 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite du montant de la franchise appliquée par les assurances ;

20 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 500 000 € autorisé par le conseil municipal ;

22 - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (en cas de vente de terrain privé appartenant à l'état).

26/ Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement de l'exercice 2008

La Commune de Passy souhaite réaliser les travaux suivants :

Travaux communaux de sécurité :

- **aménagement sécurité aux abords de l'école du Chef-Lieu**

Extension ou rénovation de bâtiments communaux en vue du maintien, de la création d'emploi et/ou du renforcement des services :

- **reconstruction du siège de l'USMB Football**

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre de la DGE 2008.